

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Sylvain Lafrenaye	Conseiller	3 613	1 806	714	357
Francis Grégoire	Conseiller	3 613	1 806	724	362
Anolise Breault	Conseiller	3 613	1 806	100	50
Richard Hébert	Conseiller	3 613	1 806		
Jacynthe Potvin	Conseiller	3 613	1 806		
Pierre Letendre	Conseiller	3 613	1 806		
Annick Corbeil	Maire	10 840	5 420	5 613	2 806

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).